

Contrat Pain 2018 « Pomme d'Amap » à Ivry

Le présent contrat est passé entre :

Le producteur :

Bruno et Katia FLEURY

Ferme de Fontenelle 53 rue Ste Hélène 77320 Saint Mars Vieux Maisons

Tél : 01.64.01.91.37

et

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

et (si le contrat est partagé / pains en alternance)

Nom/Prénom :

Adresse : Téléphone :

Adhérent(e) de l'association : « *Pomme d'Amap* »

1) Objet et durée du contrat :

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent pour l'approvisionnement toutes les semaines de pain certifié bio au levain, farines complètes, de 750g environ :

- A l'épeautre, à partir de 50% de farine de blé et de minimum 50% de farine de grand épeautre variété ancienne : **3€50** (4€67/kg)

ou

- 100% épeautres, à partir de minimum 50% de farine de petit épeautre et de 50% de farine de grand épeautre variété ancienne : **4€50** (6€/kg)

ou

- Aux graines, à partir de 50% de farine de blé et de 50% de farine de grand épeautre et de 45g minimum de graines de lin, tournesol, sésame, pavot **4€50** (6€/kg)

Le présent contrat est élaboré pour la saison **2018 : du 09 janvier au 03 juillet , puis du 4 septembre au 18 décembre soit 40 livraisons. Pas de distributions les jours fériés du 1er mai et du 8 mai**

2) Engagement de l'adhérent :

- Préfinancer la production.
- Récupérer ou faire récupérer son pain (en cas d'absence). En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les pains non récupérés seront partagés par/entre les permanents de la distribution.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs,...) et accepter les risques liés à ces aléas.
- Accepter que l'aspect du pain puisse varier puisque le pain est fabriqué de manière artisanale.

3) **Engagement du producteur partenaire :**

- Livrer aux adhérents des produits de qualité, frais, issus de sa production.
- Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Etre transparent sur la gestion de son exploitation.

4) **Lieu de distribution :**

La distribution des pains aura lieu les **mardi** à la salle Voltaire 12 place Voltaire à Ivry sur Seine de 19h15 à 20h30

5) **Conditions de règlement :**

Nombre de pains « à l'épautre » (50%blé, 50% épautre)	Total	Modalités de paiement
<input type="checkbox"/> 1 pain toutes le semaines	40 x 3€50 = 140€	<input type="checkbox"/> 2 chèque de 70€ <input type="checkbox"/> 3 chèques 50€ +50€+40€
<input type="checkbox"/> «.....» pains / semaine (indiquer le nbre)	40 x 3€50 x «.....» = «.....» €	<input type="checkbox"/> 2 chèque de€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de€
Nombre de pains « 100% épautres » (50% petit épautre, 50%grand épautre)	Total	Modalités de paiement
<input type="checkbox"/> 1 pain toutes le semaines	40 x 4€50 = 180€	<input type="checkbox"/> 2 chèque de 90€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 60€
<input type="checkbox"/> «.....» pains / semaine (indiquer le nbre)	40 x 4€50 x «.....» = «.....» €	<input type="checkbox"/> 2 chèque de€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de€
Nombre de pains « Aux graines »	Total	Modalités de paiement
<input type="checkbox"/> 1 pain toutes le semaines	40 x 4€50 = 180€	<input type="checkbox"/> 2 chèque de 90€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 60€
<input type="checkbox"/> «.....» pains / semaine (indiquer le nbre)	40 x 4€50 x «.....» = «.....» €	<input type="checkbox"/> 2 chèque de€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « **Bruno Fleury** ».

Ce contrat doit être transmis en **2 exemplaires signés, avec le(s) chèques**, au référent « pain » du groupe.

Date :

Lieu :

Nom et signature de l'adhérent

Signature du producteur